

# Procédure pour les accords internationaux de la Faculté de Chimie

## Objectifs de cette procédure :

- Informer la communauté des projets en préparation
- Sécuriser les étapes de validation au niveau de l'établissement
- Préciser l'articulation entre la procédure RI de la Faculté et la procédure centralisée de la Direction des relations internationales (DRI)

## Etapas

### 1 Transmission d'un résumé de projet

Le porteur du projet se met d'accord avec le partenaire potentiel sur quelques points clé qui devront figurer dans un résumé :

- Identité du partenaire (personne de contact et établissement)
- Nature de la collaboration (échange d'étudiants, accueil d'étudiants, création d'un double diplôme, formation délocalisée, échange d'enseignants)
- Intérêt de l'action pour la faculté
- Le public concerné par cette action (nombre d'étudiants/ enseignants, quel niveau, quelle formation)
- Le début prévu des mobilités

Il peut se faire aider, à cette étape, par le Chargé des accords internationaux de la faculté. Il est conseillé d'utiliser la fiche préparatoire de la DRI pour faire ce résumé (notamment, s'il s'agit d'une demande pour l'élaboration d'un nouvel accord de collaboration).

Pour les projets qui **concernent uniquement la recherche** (thèses en cotutelle, projets de recherche des UMR 7177, 7140, 7006 qui ne nécessitent pas de validation par le Conseil de faculté, les CoRi souhaitent que le Conseil de faculté en soit informé via ce dispositif.)

Le résumé sera transmis, via l'adresse [chimie-ri@unistra.fr](mailto:chimie-ri@unistra.fr) simultanément:

- au Directeur de la faculté
- au Chargé de mission RI
- aux Correspondants RI (CoRI)
- au Responsable administratif
- au Directeur adjoint en charge des enseignements
- au Chargé des projets internationaux

Le Chargé de mission s'engage à convoquer la Commission des relations internationales dans un délai de 6 semaines à partir de l'envoi de ce résumé.

### 2 Instruction du dossier par la Commission des relations internationales

La Commission des relations internationales se réunira avec le porteur du projet afin

- de vérifier s'il peut y avoir des interactions/mutualisations avec des collaborations existantes
- de vérifier la faisabilité du projet par rapport aux mobilités / au calendrier
- d'avoir un premier aperçu des coûts liés au projet

## Procédure pour les accords internationaux de la Faculté de Chimie

- de transmettre au porteur du projet les modèles d'accords adaptés pour la négociation avec le partenaire

Suite à cette instruction, la commission RI inscrira la demande dans l'ordre du jour du prochain Conseil de Faculté. Après la validation par le Conseil, les CoRI/le Chargé de mission transmettent la demande à la DRI.

### 3 Négociation d'un nouvel accord de coopération universitaire

Le porteur négocie le texte de l'accord avec le partenaire et la DRI. Il peut se faire aider, pendant la rédaction, par le Chargé des accords internationaux.

### 4 Validation de l'accord final

Quand les négociations sont avancées au point :

- + qu'il existe un programme d'études commun
- + que les parcours de mobilité sont clairement définis
- + que les critères d'admission, ainsi que les modalités d'évaluation et de délivrance du/des diplôme(s) sont fixées
- + que les implications financières du projet sont connues (mutualisations des enseignements, frais d'inscription des étudiants, financements des mobilités)

Le porteur / le Chargé des projets internationaux transmet le texte de l'accord via [chimie-ri@unistra.fr](mailto:chimie-ri@unistra.fr) :

- + au Directeur → présente les implications financières du projet au Bureau
- + aux CoRI / Chargé de Mission RI → pour information
- + au Directeur adjoint en charge de la formation → présente les implications sur l'offre de formation à la commission des enseignements
- + au Responsable administratif (pour information)

Le porteur / le chargé des projets internationaux transmet le texte de l'accord à la DRI qui prépare le passage du dossier dans la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU).

### 5 Signature

Quand le dossier est accepté par la CFVU, le chargé des projets internationaux organise le circuit des signatures entre la faculté, la DRI et le partenaire.